

## Cursus de Musique Electroacoustique 2020-2021

Examen et entretien d'évaluation



### TRONC COMMUN

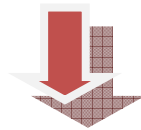
Durée du cycle 3 ans maximum

#### Contenu :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Écoute du grand répertoire : 1h hebdomadaire en collectif
- Écoute œuvres électroacoustiques : 1h hebdomadaire en collectif
- Théorie du son , techniques de studio, synthèse sonore 1h hebdomadaire en collectif
- Stages d'interprétation : 1 ou 2 stages annuels tout au long du cursus



Certification : Brevet Arts et Techniques du Son



Admission en CEPI après examen et avis du conseil de passage



### 3<sup>ème</sup> cycle

#### Obtention du Certificat d'Études Musicales (C.E.M.)

Durée du cycle 2 ans maximum

Contenu :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel UVA
- Analyse d'œuvres : Sous forme de rencontres pendant une année
- Participation à des stages et rencontres.
- Stages d'interprétation : 1 ou 2 stages annuels tout au long du cursus



### Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)

#### Obtention du Diplôme d'Études Musicales (D.E.M.)

Durée du cycle de 2 à 4 ans maximum

Contenu :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projets personnels : UVA & B
- Analyse d'œuvres : Sous forme de rencontres pendant une année
- Stages d'interprétation : 1 ou 2 stages annuels tout au long du cursus
- Stages d'information sur les métiers de la musique

## Tronc Commun

(2 à 3 ans maximum)

### Les objectifs sont :

- L'acquisition de méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, l'appropriation des savoirs transmis, la réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique.
- La préparation au «métier» (amateur ou professionnel) par la pratique régulière d'installation et de diffusion électroacoustique de concert sous différentes formes (bande seule, mixte, installation sonore, ballet, théâtre, live électronique, répartition des points sonores...) dans le cadre d'un travail inter département (musiques improvisées, danse, jazz, musiques actuelles amplifiées, danse , théâtre...) ainsi que dans la classe elle-même.

### Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Écoute du grand répertoire : 1h hebdomadaire en collectif
- Écoute œuvres électroacoustiques : 1h hebdomadaire en collectif
- Théorie : 1h hebdomadaire en collectif
- Travail personnel en studio 4 à 5 heures minimum par semaine
- Participation aux master-classes et stages organisés par le département
- Implication souhaitable dans tous les projets de la classe

### Évaluation et passage en troisième cycle :

<p><b>Liste des Unités de Valeur (UV) nécessaires pour l'obtention du Brevet Art et Techniques du Son :</b></p> <p><b>UVA :</b> Présentation d'une composition de 8 à 10 minutes maximum devant un jury.</p> <p><b>UVT :</b> Contrôle continu technique</p>
---

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des 2 UV délivre le **Brevet Arts et Techniques du Son** et permet l'accès en 3<sup>ème</sup> cycle. L'élève peut s'orienter vers le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial dont l'accès est soumis à un examen, ou opter pour un parcours personnalisé.

## Troisième cycle

(1 à 2 ans maximum)

<p>Il prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans le but d'une pratique autonome à vocation amateur.</p>
---

### Les objectifs en sont :

- L'approfondissement des techniques ;
- Une culture ouverte à l'ensemble des courants artistiques contemporains ;
- La capacité à expliciter ses options d'interprétation et à révéler son propre langage de compositeur.

### Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel : UVA
- Participation à des stages et rencontres.
- Travail personnel en studio 5 à 8 heures minimum par semaine
- Participation aux master-classes et stages organisés par le département
- Implication forte dans tous les projets de la classe

**Liste des Unités de Valeur (UV) nécessaires pour l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales :**

**UVA :** Présentation d'un programme de musique acousmatique de 15 à 20 minutes, musique fixée sur support, comportant deux compositions personnelles devant un jury.

**UVD :** Présentation d'un dossier (artistique et/ou technique) d'une dizaine de pages portant sur un sujet en rapport avec la musique électroacoustique. L'épreuve est réalisée lors d'un contrôle continu ou devant un jury.

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des 2 UV, délivre le **Certificat d'Etudes Musicales**.

A l'issue de ce 3ème cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter l'entrée en CEPI ou un parcours personnalisé.

## Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) (2 à 4 ans maximum)

**Les objectifs en sont :**

- Prolongement de ses études en vue d'études supérieures le préparant aux métiers de compositeur en musique électroacoustique
- Maîtrise dans tous les domaines y compris la synthèse et la programmation informatique
- Une culture ouverte à l'ensemble des courants artistiques contemporains
- La capacité à expliciter ses options d'interprétation et à révéler son propre langage de compositeur.

**Cours :**

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel : UVA & B
- Analyse d'œuvres : sous forme de rencontres pendant une année
- Stages d'interprétation : 1 ou 2 stages annuels tout au long du cursus
- Stages d'information sur les métiers de la musique : 4 stages à réaliser dans le cursus
- L'élève sera présent seul huit à dix heures minimum par semaine pour son travail personnel en studio.
- Participation aux master-classes et stages organisés par le département
- Implication nécessaire dans tous les projets de la classe

**Liste des Unités de Valeur (UV) nécessaires pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) :**

**UVA :** Présentation d'un programme acousmatique de 15 à 20 minutes de musique fixée sur support devant un jury

**UVB :** Présentation d'un projet artistique (musique mixte, installation sonore, vidéo, ballet, théâtre, electronic live, etc...) dans l'esthétique des musiques électroacoustiques devant un jury

**UVC :** Validation d'un module de culture musicale, écoute et analyse de 10 extraits d'œuvres de tous répertoires (durée 20mn) devant un jury ou équivalence d'un niveau de fin de deuxième cycle de formation musicale.

**UVD :** Présentation d'un dossier (artistique et/ou technique) d'une vingtaine de pages portant sur un sujet en rapport avec la musique électroacoustique (soutenance 20 mn devant un jury) ou équivalence de niveau de licence.

**UVP :** Pratique, gestion et suivi de l'installation d'un acousmonium de concert. évaluation sous forme de contrôle continu.

**Validation de la participation aux 4 stages sur les métiers.**

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des 5 UV, délivre le **Diplôme d'Etudes Musicales**. A l'issue de ce cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter un parcours personnalisé.

## **Cycle d'enseignement à distance (En préfiguration)**

Les études dans le département musiques électroacoustiques peuvent être envisagées sous forme de visioconférence pour les étudiants qui ne pourraient résider en Saône et Loire.

Il ne pourra s'adresser qu'aux étudiants de CEPI (pour le moment).

Une présence trimestrielle pour une rencontre en face à face sera obligatoire.

La participation aux stages et master-classes est fortement conseillé.

Les examens se feront sur place.

La validité de ce statut spécifique sera étudié au cas par cas.